

CONSEIL D'ADMINISTRATION : ACTE n°

- Nature de l'acte** :
- Relatif à l'action éducatrice
 - Relatif au fonctionnement de l'établissement
 - Relatif à un acte budgétaire ou financier

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION dans sa séance du

- Vu le Code de l'Education,
- Vu la loi n°2003-400 du 30 avril 2003 relative aux assistants d'éducation,
- Vu la loi n°2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées,
- Vu le décret n°86-83 du 17 janvier 1986 modifié,
- Vu le décret n°2003-484 du 6 juin 2003 relatif aux conditions de recrutement et d'emploi des assistants d'éducation, modifié par le décret n°2005-11947 du 22 septembre 2005,
- Vu les conclusions de la commission permanente,
- Vu la convocation qui lui a été adressée le
- Considérant que le quorum était atteint en début de séance,

Compte tenu de l'objet de la délibération suivant :

AED - RECRUTEMENT

- Après avoir **délibéré** et considérant les résultats du vote :

.....**PRESENTS** **VOTANTS**

..... **VOIX** POUR **VOIX** CONTRE ABSTENTIONS

Décide :

P.J.

<p>Le Président du Conseil d'Administration</p> <p>Le</p>	<p>Accusé réception</p>	<p>Affichage le</p>
---	--------------------------------	----------------------------